



Si 28% des employés suisses travaillent aujourd'hui au moins une demi-journée par semaine depuis chez eux, cette statistique est appelée à évoluer.

© LAWRENCE BARTLETT

EMPLOI

Le travailleur du futur n'aura plus de bureau

Selon une étude de Deloitte, la main-d'œuvre suisse sera de plus en plus mobile et indépendante. Face à cette tendance, des experts de la santé au travail mettent en garde

Le bureau sur lequel on punaise des photos de ses enfants, que l'on décore de bibelots et autres plantes vertes, est condamné à disparaître. C'est ce que prévoit une étude sur l'espace de travail du futur, publiée mercredi par la société d'audit Deloitte. Cet espace s'annonce plus flexible et mobile. Les places de travail fixes, entre les murs d'une entreprise, deviendront de plus en plus rares.

Si 28% des employés suisses travaillent aujourd'hui au moins une demi-journée par semaine depuis chez eux, cette statistique est appelée à évoluer: près de 30% des travailleurs «fixes» jaloueraient cette pratique. L'étude prévoit qu'en 2020, le nombre de bureaux pour dix travailleurs diminuera de 8 à 7 places. «L'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des services et la progression dans les technologies numériques encouragent cette tendance», explique Karl Frank Meinzer, co-auteur de l'étude. Les nouvelles générations de travailleurs seraient notamment demandeuses de flexibilité et de mobilité.

1000 places de travail

Une tendance qui se voit confirmée par l'expansion des espaces de travail partagés. Ceux-ci permettent de louer à l'heure bureaux et salles de conférences et représentent une alternative au travail à la maison. Il existait 30 de ces espaces en Suisse en 2014. Un an plus tard, 20 autres ont émergé, portant ainsi à 1000 le nombre de places de travail «extra-muros» disponibles. «Cela permet notamment aux travailleurs de réduire leur temps de trajet pour se rendre au bureau, de mieux équilibrer travail et vie de famille, précise Karl Frank Meinzer, mais aussi de diversifier leurs réseaux professionnels grâce aux contacts établis dans ces espaces, créateurs de communauté.» A titre d'exemple, AXA Winthertur a établi un partenariat avec PopUpOffice, une start-up suisse qui permet aux employés de louer des espaces de travail dans 50 lieux différents.

Si l'étude explique que la demande de mobilité vient essentiellement des travailleurs, Karl Frank Meinzer précise que les entreprises en bénéficient tout autant. «La crise du franc fort et les pressions accrues sur la quasi-totalité des secteurs économiques les ont obligé à repenser leurs coûts. Et notamment ceux liés à leur parc immobilier. Le «home office» et le «coworking» se sont avérés être des solutions intéressantes.» Outre les économies réalisées, un gain d'attractivité en tant qu'employeur et une meilleure productivité grâce à des employés satisfaits de leurs conditions de travail sont avancés.

La flexibilité a ses risques

L'Institut universitaire romand de santé au travail, basé à Lausanne, pointe pourtant plusieurs risques liés à cette flexibilité. Selon Brigitta Danuser, cheffe du pôle santé, les espaces de coworking ne devraient pas être utilisés trop régulièrement: «Autrement, cela devient un bureau fixe qui ne l'est pas vraiment. Et je trouve extrêmement dommageable que les travailleurs n'aient plus d'espace à eux, où ils se sentent bien et peuvent afficher des photos de famille. On ne peut pas tout réduire à un ordinateur.»

Et de dénoncer les politiques d'économies des entreprises, qui ne mettent plus l'employé au cœur des considérations. En revanche, le travail à la maison présente, selon Brigitta Danuser, plusieurs avantages. «Un à deux jours par semaine, cela offre de la liberté et un espace de respiration bienvenu pour les travailleurs», argumente-t-elle. Mais attention à ne pas en abuser car le risque d'isolement n'est jamais très loin. «Vous risquez de vous retrouver seul à la maison avec votre projet, sans soutien immédiat et privé de relations sociales, essentielles à la santé psychique des travailleurs», explique Brigitta Danuser.

«C'est pourquoi il est indispensable que les entreprises créent des conditions-cadres lors de la mise en place de cette mobilité», répond Karl Frank Meinzer. Et d'évoquer notamment l'instauration de quotas quant au nombre d'heures à travailler hors des murs du bureau traditionnel.